La vie territoriale par principe Smacl

LE PLAN DE PROTECTION DE L'ASSOCIATION
(sportive ou non- Voir Classe 1, 2 ou 3)
DE SES DIRIGEANTS ET BENEVOLES

Contrat FFBA/SMACL N° 108138/R

Bénévolat Associatif

GARANTIES	PLAFONDS (indexés) Chiffres ci-dessous sur base indice RI 1.1.04 - 4263
RESPONSABILITES CIVILES	
- Responsabilité Générale	Du fait des activités : ▪ Dommages corporels seuls : 15 000 000 € sauf intoxication alimentaire : 2 000 000 € (par sinistre/année assur.) ▪ Dommages matériels et immatériels : 750 00 € Dont action des eaux : 130 000 € Responsabilité vol : 13 000 € ▪ Dommages matériels, immatériels, immatériels indirects et corporels confondus : 15 000 000 € Du fait de l'organisation et de la vente occasionnelle de voyages ou séjours : ▪ Dommages immatériels indirects : 100 00 € par année d'assurance Du fait de l'occupation non permanente de locaux : ▪ Dommages matériels et immatériels : • causés au propriétaire : - occupation saisonnière ou occasionnelle 3 000 € par m² et sinistre • causés aux autres locataires ou occupants : - occupation saisonnière : 15 000 000 € - occupation occasionnelle : 750 000 € • causés aux voisins et aux tiers : - occupation saisonnière : 1 500 000 € - occupation occasionnelle : 750 000 €
- Responsabilité de Mandataire Social	▪ Dommages immatériels indirects : 97 000 €
- Responsabilité de Dépositaire	▪ 30 000 € par sinistre et 65 000 € par année d'assurance ▪ 9 500 € par sinistre et 20 000 € par année d'assurance pour la perte ou disparition de fonds
LA PROTECTION DES DROITS	
- Défense - Recours - Assistance Juridique de la Personne Morale	▪ Plafonds de remboursement suivant instance et mesure sollicitée
LES DOMMAGES CORPORELS	
- Invalidité	Taux de 1 % à 9 % 15 000 € x taux Taux de 10 % à 39 % 30 000 € x taux Taux de 40 % à 65 % 75 000 € x taux Taux de 66 % à 100 % 100 000 € x taux
- Décès	7 500 € + 1 500 € par enfant à charge
- Frais d'obsèques	1 500 €
- Frais médicaux	500 € dont optiques 75 € et autres prothèses 150 €
ASSISTANCE AUX PERSONNES	Garanties mises en œuvre par Inter Mutuelles Assistance sans franchise Kilométrique Tél. France : 0 800 75 75 75 de l'étranger : +33 5 49 75 75 75
Garanties individuelles du dirigeant ou du pratiquant, perte de revenus, sports, …	Souscription par la « ***Licence-Bénévole®*** » (demandez la documentation)